

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 31 mars 2021

Présidence :

M. Patrice Jordan, syndic

Citoyennes et citoyens présents :

36

Auditeur(s) sans droit de vote

Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette dernière assemblée de la législature. Il précise qu'une assemblée communale aura lieu au mois de mai ou juin afin de nommer les diverses commissions communales.

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 11 du 19 mars 2021, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Comptes 2020

- 2.1 Présentation générale des comptes communaux
 - comptes de fonctionnement
 - comptes d'investissement
- 2.2 Rapport de l'Organe de révision
- 2.3 Approbation des comptes

3. Divers

M. Patrice Jordan nomme M. Guy Dunand en tant que scrutateur et rappelle que pour les comptes 2020, le Conseil communal ne vote pas. L'assemblée est enregistrée et il n'y a pas d'auditeur n'ayant pas le droit de vote dans la salle, mis à part Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la prise de ce procès-verbal.

2. Comptes 2020

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes de fonctionnement

M. Patrice Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic.

Un résumé des comptes a été publié dans la convocation. Les comptes 2020 de la commune se sont bien terminés avec un léger bénéfice par rapport au déficit d'environ CHF 104'000.00 qui était prévu au budget, malgré les conditions sanitaires liées au covid. Les recettes ont été quelques peu impactées mais également certaines dépenses.

Administration

Les comptes sont très proches du budget avec CHF 569'796.81 de charges, légèrement inférieur au budget spécialement car le Conseil communal a tenu moins de séances. Il y a également moins de dépenses dans les frais de délégation et de réception car la réception des nouveaux citoyens, le souper du personnel communal et la réception pour les nouveaux arrivants du village ont été annulés au vu de la situation sanitaire. Du côté des recettes, nous sommes légèrement en dessus du budget, à CHF 280'718.27.

Ordre public

Dans ce chapitre, les charges se montent à CHF 779'094.56 et les recettes à CHF 748'252.82. Cela correspond également beaucoup au budget. La majorité de ces charges et recettes concernent le service des curatelles. Les comptes de ce service sont insérés dans nos comptes. La part communale pour le service des curatelles s'élève à CHF 36'341.00 ce qui est légèrement en dessous du budget. Le service des curatelles fonctionne bien.

Pour la police du feu, les comptes doivent être équilibrés, ce qui est le cas avec une attribution à la réserve. Il y a eu moins d'interventions et peu de grosses interventions. Les comptes pour le service du feu sont inférieurs au budget. Il y a également eu moins d'exercices.

Enseignement et formation

Nous sommes également proche du budget avec CHF 1'321'145.60 de charges et CHF 19'726.40 de recettes. Les plus gros montants concernent les dépenses cantonales pour l'école primaire et les frais d'exploitation pour les 3 cycles d'orientation. Notre participation au cercle scolaire Sâles-Vaulruz se monte à CHF 114'393.00, y compris les frais de transports scolaires. Il y a eu une concierge absente pour cause de maladie, nous avons reçu les indemnités journalières. C'est pour cela que nous avons des recettes un peu supérieures au budget dans ce chapitre.

Culte, culture et loisirs

Les charges se montent à CHF 121'843.95 et les recettes à CHF 17'044.70. Les charges principales sont pour le sport, notamment pour la halle de gym. Le budget a été quelque peu dépassé, au lieu des CHF 15'000.00 prévus, nous avons CHF 25'732.00. Cette différence est due à la pose de panneaux phoniques dans la salle de répétition au 1^{er} étage de ce bâtiment. Le réseau Internet a également été amélioré.

Santé

Nous sommes légèrement en dessus du budget pour les charges avec CHF 459'605.15. Le poste qui a dépassé le budget est la subvention pour les soins spéciaux pour les homes médicalisés. Les frais pour les EMS du canton ont été plus élevé dû à la situation sanitaire. Il y a également une part au déficit de l'EMS la Sionge, il s'agit des deux EMS de Sâles et Vuadens qui ont été regroupés, auxquels nous appartenons maintenant. Lors du bouclement des comptes communaux, les comptes de l'EMS la Sionge n'étaient pas encore bouclés si bien qu'un montant de CHF 44'000.00 a été mis en transitoire. Cela sera une bonne surprise pour nous car la part de Vaulruz va s'élever à environ CHF 24'000.00. Lorsque nous allons extourner ces CHF 44'000.00 et décompter les CHF 24'000.00 de charges effectives, nous aurons un bonus de CHF 20'000.00 pour les comptes 2021.

Affaires sociales

Les chiffres pour le budget nous sont transmis par le Canton, cela a très bien été suivi par la Canton, nous n'avons pas eu de surprise, avec CHF 470'903.85 de charges. A noter que c'est l'une des premières fois que les charges pour le service social régional n'ont pas augmenté d'une année à l'autre, elles sont restées stables.

Transports et communications

Le budget a bien été suivi, nous sommes à CHF 350'526.60 de charges, essentiellement grâce à un hiver 2019/2020 clément, nous avons eu CHF 12'530.00 de charges effectives pour un budget de CHF 22'000.00. Du côté des recettes, nous sommes légèrement en dessus du budget à CHF 103'974.75.

Protection et aménagement de l'environnement

Nous sommes également proche du budget avec CHF 531'566.00 de charges et CHF 437'430.37 de recettes. Il y a des chapitres qui doivent s'équilibrer tels que l'approvisionnement en eau, nous ne pouvons pas faire de bénéfice ou de déficit pour ce chapitre. CHF 27'000.00 ont pu être mis à la réserve, ce qui permet de voir l'avenir sereinement si nous avons des rénovations à faire. Nous avons dû revoir les tunnels des captages. Depuis que nous avons le pompage au puit du Diron, nous n'avons plus besoin de racheter de l'eau à l'AVGG, nous sommes totalement autonomes, même lorsqu'il y a eu une longue période sèche. C'est un très bon investissement qui a été fait par la commune. Nous achetions entre CHF 15'000.00 et CHF 20'000.00 d'eau par année à l'AVGG.

Pour la protection des eaux, les charges sont couvertes avec un total de CHF 165'732.00 pour les charges et les revenus. La principale charge est la part à l'exploitation et remboursement des investissements pour la STEP, pour environ CHF 110'000.00. Pour l'entretien de notre réseau communal, nous avons débuté une campagne de curages et contrôles vidéo de nos canalisations. Nous devons le faire car il faut entretenir nos conduites. Les taxes encaissées actuellement nous permettent d'entretenir notre réseau d'eau.

Pour le traitement des ordures ménagères, nous sommes légèrement en dessous des recettes budgétisées avec CHF 9'000.00 de moins que ce qui était prévu. Cela est dû à la diminution de la ristourne pour le papier et la ferraille.

Pour les endiguements, il y a également moins de charges, car les entreprises d'endiguement de la Sionge et du Diron ont des réserves importantes. Les années précédentes, la commune devait participer à ces frais mais avec ces réserves, les associations ont décidé de ne pas facturer de frais pour 2020. Il n'y a pas de travaux spécialement prévu.

Economie

Les montants ne sont pas très élevés, il s'agit principalement de la forêt. Nous faisons partie du Triage forestier, seul le montant de la participation au bénéfice de la commune est mentionné dans les comptes communaux pour le montant de CHF 24'948.18. M. Bovigny tient à remercier notre équipe forestière car malgré le prix du bois qui n'était pas très élevé, elle a réussi à faire un bénéfice et à prévoir des réserves pour renouveler le parc des machines.

Finances et impôts

Il n'y a pas encore eu d'impact covid sur 2020, cela se répercutera plutôt sur 2021 voire 2022. Nous avons des recettes de 3'524'361.24 soit CHF 75'000.00 de plus que ce qui était prévu au budget. Il s'agit principalement des impôts sur les personnes physiques avec CHF 50'000.00 en dessus du budget. Les impôts sur le bénéfice en prestations en capital sont également CHF 26'000.00 en dessus du budget. Pour les impôts pour les personnes morales, il y a une augmentation des recettes de CHF 17'000.00 par rapport au montant budgétisé. Il n'y a pas eu d'impôt sur les gains immobiliers. Du côté des charges, il y a CHF 523'709.03, la majorité est des amortissements obligatoires et les intérêts de nos emprunts à un taux moyen de 0.46% bloqué pour 7 à 10 ans.

Concernant l'entretien du bâtiment édilitaire, nous devions faire des travaux prévus au budget 2021 pour la construction d'un soliveau. Comme les comptes étaient bons, nous avons anticipé ces travaux en 2020 ce qui fait qu'à la place des CHF 2'000.00 de budget, nous avons dépensé CHF 15'810.00 mais nous savions que nous pouvions nous le permettre.

Du côté des recettes nous avons des loyers qui sont un peu inférieurs au budget, deux appartements du bâtiment de l'ancienne école ont été libres durant 2 mois. La cabane des Tourbières était réservée tous les weekends mais les réservations ont été annulées à cause du covid.

Le total des charges se monte à CHF 5'161'118.65 et CHF 5'163'458.08 pour les recettes, ce qui donne un excédent de recettes de CHF 2'339.43.

Il n'y a aucune question relative aux comptes d'exploitation.

2.1 Présentation générale des comptes communaux – comptes des investissements

Le total des charges des comptes des investissements se monte à CHF 648'674.60 pour CHF 104'095.70 de recettes. Les comptes des investissements présentent un excédent de charges de CHF 544'578.90. Nous n'avons pas fait énormément de travaux d'investissement, il s'agissait notamment des soldes de travaux, l'aménagement de la route du Château avec l'adduction d'eau, la fin des travaux pour le local de l'accueil extrascolaire et le remplacement de la station de contrôle du réservoir d'eau.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Antoine Dévaud prend la parole et souhaite savoir si l'attribution de CHF 170'000.00 à la réserve pour pertes sur débiteurs est un montant qui revient régulièrement, s'il s'agit d'un montant qui va être encaissé ou si ce sont des arriérés d'impôts. M. Bovigny précise qu'il s'agit de provisions obligatoires. Les impôts 2020 sont facturés mais ne sont pas encore tous encaissés. Nous devons faire un calcul pour estimer au plus juste le risque que nous avons de ne pas encaisser la totalité de ces impôts facturés. Les impôts 2020 mais aussi ceux des années précédentes que nous devons encore encaisser sont concernés par cette provision. Les sommes des impôts à encaisser des années avant 2020 sont connues et sont mises en provision et nous calculons sur 2020 le risque que nous avons de ne pas encaisser d'impôts. En général, nous mettons entre CHF 5'000.00 et CHF 10'000.00 par années. Par contre, nous avions fait un calcul qui était un peu plus bas mais lors du contrôle des comptes, la fiduciaire a estimé que la commune n'avait pas été assez prudente. Nous pensions mettre CHF 150'000.00 mais nous avons augmenté ce montant à CHF 170'000.00. Le montant de la provision pour pertes sur débiteurs est chaque année plus ou moins similaire.

M. Jordan remercie M. Bovigny et donne la parole à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui nous donne rapport de l'organe de révision.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Lecture du rapport de l'organe de révision par M. Pierre Gremaud :

Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes nous avons effectué l'audit des comptes annuels, comptes de fonctionnement, comptes des investissements, bilan et annexes du bilan de la commune de Vaulruz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes.

Responsabilité du Conseil communal : la responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art 95 de la loi sur les communes incombe au Conseil communal. Le conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision : notre responsabilité consiste sur la base de notre audit à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative. Un audit inclus la mise en œuvre de procédure d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques, que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celle-ci. Un audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion de l'audit.

Opinion d'audit : Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 15'956'071.73 ainsi qu'un bénéfice de CHF 2'339.43.

Rapport du 3 mars 2021 de Multifiduciaire Fribourg SA, M. Alain Gaudin, expert réviseur agréé, réviseur responsable et M. Stéphane Jones, mandataire commercial.

2.3 Approbation des comptes

M. Jordan remercie M. Gremaud pour la lecture de ce rapport et soumet les comptes de fonctionnement et d'investissement à approbation. Il rappelle que le conseil communal n'a pas le droit de vote pour les comptes qu'il propose lui-même.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. M. Jordan remercie l'assemblée et en profite pour également remercie la caissière, Mme Stéphanie Grand Sciotto, pour son travail.

3. Divers

Place de fitness urbain

La place de fitness urbain au terrain de foot a été mise en place et elle peut être utilisée. Nous souhaitions organiser une inauguration de cette place mais cela n'a pas encore été possible avec les restrictions sanitaires.

Place de covoiturage

Lors de la dernière assemblée, il y avait eu une question relative au parking sauvage à côté de la place de covoiturage. A la suite de l'assemblée, M. Jordan avait pris contact avec l'ingénieur cantonal. Une mise à l'enquête pour la pose de panneaux a été faite et les panneaux pour l'interdiction de stationnement sont posés. Les employés communaux ont déposé un mot d'avertissement sur les voitures mal garées pour les prévenir que dès le 1^{er} avril 2021, la police amendera les automobilistes qui sont garés hors des cases. Les propriétaires privés sont inquiets car ils ne souhaitent pas qu'il y ait des voitures parquées chez eux. Nous pensions rendre un grand service aux gens en collaborant avec l'Etat pour la création de cette place de covoiturage, place qui appartient à l'Etat et non pas à la commune. M. Jordan espère que cette situation rentre dans l'ordre rapidement.

Tri des déchets

M. Michel Panchaud informe que dans l'immeuble dans lequel il habite (Grand-Rue 76), il y avait une affiche demandant de trier les piles usagées. En effet, des piles avaient été retrouvées dans le champs situé à côté de l'immeuble. M. Panchaud est allé voir dans le champ mais n'a pas trouvé de pile. M. Panchaud souhaite savoir quelle a été la démarche pour la pose de cette affiche. M. Jordan informe que des piles ont été retrouvées dans le champ. Cette affiche n'a pas été mise pour rien mais elle visait uniquement la personne qui jetait les piles. M. Panchaud comprend cette démarche.

Fin de législature

M. Jordan prend la parole :

Cette soirée marque la dernière assemblée en tant que conseillère et conseiller pour 3 de nos collègues, représentant en tout 35 ans de mise à disposition envers notre commune et ses citoyens. Gérald, tu as été élu aux élections de 2006, Anne-Laure et Pierre en 2011. A la tête de vos dicastères respectifs, chacun de vous a mené à bien de gros chantiers.

Gérald a été à la manœuvre pour la réfection de toutes les routes communales, la mise en place du service des curatelles, la construction de la cabane des Tourbières et était également membre de la commission de bâtisse pour la construction de la nouvelle école. Tu t'es toujours soucié que les employés de la voirie soient équipés de matériel performant et ils t'en sont reconnaissants. Doté, ce n'est pas peu dire, (tu me pardonneras), d'un caractère assez affirmé, tu as de grandes qualités. Tu ne gardes pas rancune de discussions quelques fois un peu animées sur des sujets très politisés. Te souviens-tu d'une sortie chez l'ancien skieur Roland Collombin, dans son carnotzet, il t'a dit qu'il préférait encore mieux les PDC que les anciens policiers UDC.

Anne-Laure, tu as pris tes fonctions en 2011. Après un passage dans le dicastère des écoles avec la mise en place des cotubes, tu as pris la charge du service du feu avec la satisfaction d'avoir finalisé la réunion du corps de sapeurs-pompiers de Vuadens avec celui formé en 2010 des communes de Sâles et Vaulruz pour donner un corps intercommunal de la Sionge avec le local du feu à Vaulruz. Tu t'es aussi investie dans la construction de la station de pompage du Diron qui permet à Vaulruz d'être autonome en alimentation d'eau potable. Tu as aussi chapeauté de nombreuses réfections du réseau d'eau en synergie avec d'autres chantiers. La déchetterie a aussi occupé une partie de ton temps avec différentes humeurs de certains citoyens devant le règlement qu'il faut faire appliquer. Grande sportive, tu es tantôt cycliste, alpiniste, skieuse et quand tu as encore le temps, tu apprécies une balade au guidon d'une moto. Nous avons le bon souvenir de la sortie que tu nous as organisé à Corcelles-près-Payerne, le village de ta jeunesse, à l'occasion de la mise annuelle des vins produits par les vignes communales, mais je m'arrête là ...

Pierre, tu as aussi fait ton entrée au Conseil communal en 2011 et ton expérience dans le monde de la construction nous a été bénéfique pour le dicastère de l'aménagement du territoire qui soit dit en passant est sûrement le département le plus complexe, avec toutes ces lois et règlements qui deviennent de plus en plus sévères, souvent suite à des votations dont les conséquences sont mal connues à l'avance par les citoyens. Preuve en est la votation des citoyens sur l'aménagement du territoire en 2013, qui est une catastrophe pour grands nombres de communes et propriétaires privés. Tu t'es donc occupé de la révision du plan d'aménagement local où l'on peut relever la grande disponibilité et ton entregent à l'égard des propriétaires concernés. Tu as aussi été l'artisan de la réfection de l'ancienne école devenue l'administration communale où le Conseil communal siège tous les lundis. En te côtoyant, on remarque vite que tu as de puissantes racines terriennes. Preuve en est ton plaisir à présider le triage forestier et bien sûr à faire de nombreuses promenades sur le chemin des Tsérotons, dont tu as été l'initiateur. Montagnard dans l'âme, pour tes 50 ans, tu as réussi le pari de gravir 50 sommets. Moi-même ayant le vertige et étant moins courageux que toi, lors de mes 50 ans, je me suis contenté de manger dans 50 buvettes.

A tous les 3, au nom du Conseil communal, du personnel et de la population, je vous dis un grand merci pour votre dévouement à notre population et notre beau village et vous souhaite tout ce qu'il y a de plus beau pour votre futur, en premier lieu la santé. Une soirée de reconnaissance en votre honneur, avec cadeau bien sûr, sera organisée dès que la situation nous le permettra.

Je souhaite aussi la bienvenue à Mme Valérie Deschenaux et MM Jean-Bernard Erni et Alexandre Borcard qui ont fait une brillante élection et qui prendront leurs fonctions le soir du 23 avril 2021. Plein succès et satisfaction dans la nouvelle tâche qui est la vôtre.

M. Jordan clôt la séance à 20h45 et remercie les participants pour leur présence et le respect des normes sanitaires. Il remercie également le personnel communal pour son travail.

La secrétaire

Elsa Gamboni

Le président

Patrice Jordan